

Vouhé, notre village

Infos municipales mars 2018

VILLES ET VILLAGES FLEURIS



Le 19 janvier, Mme COURDE Bernadette, 2^{ème} adjointe, accompagnée de Mr LHOMME Vincent et Mr LECLERCQ Romain se sont rendus à CENON (à côté de Bordeaux) à la remise des prix du concours « Villes et villages fleuris 2018 » organisé par la région Nouvelle Aquitaine où la commune de Vouhé a obtenu sa première fleur.

SITE INTERNET

Toutes les infos sur le site de la Commune
www.vouhe17.fr

Pour toute information ou proposition, vous pouvez contacter Mme Thureau-Blumberg Cécile, Conseillère Municipale, en charge du site de la commune.

TERREAU

Du terreau est à la disposition des habitants de Vouhé au local technique.

RAPPEL

Il est interdit de déposer du verre ou du papier à côté des bornes de récupérations, ces derniers ne seront jamais ramassés par la société en charge de vider ces bornes.

SACS JAUNES

La mairie informe qu'il est toujours possible de récupérer gratuitement des sacs jaunes, vous pouvez les utiliser uniquement à la place de vos poubelles noires.

FERMETURE AGENCE POSTALE

L'Agence Postale sera fermée du 16 avril 2018 au 20 avril 2018.

BIBLIOTHEQUE

La Bibliothèque est fermée depuis quelques mois et ne rouvrira pas (fréquentation très insuffisante). Les responsables pensent à coopérer avec celle de Puyravault et à installer une boîte à livres en self-service quelque part.

JEUNES DE 16 ANS

Vous avez 16 ans dans l'année (filles ou garçons) vous devez vous faire recenser pour la Journée Défense Citoyenneté à la Mairie dans le mois qui suit votre anniversaire.

Une attestation vous sera remise afin de pouvoir vous inscrire à toute demande d'examen.

CHASSE AUX ŒUFS

La Municipalité organise le dimanche 1er avril 2018 à partir de 11 h, une chasse aux œufs dans les jardins de la Mairie, pour les enfants de Vouhé jusqu'au CM2.

Rendez-vous devant l'Eglise.

Les enfants concernés, accompagnés de leurs parents, sont invités à y participer.

A l'issue de cette chasse aux œufs, vous êtes cordialement invités à venir boire le verre de l'amitié.

INSCRIPTIONS ECOLE

Les inscriptions des enfants (nés en 2015) pour la rentrée 2018-2019 auront lieu :

A la mairie de Puyravault : A partir du mois d'avril

A l'école : du 23/04 au 18/05, principalement les mercredis 2/05 et 16/05 de 8h30 à 12h + le soir à partir de 15h45.

Avant de venir à l'école, n'oubliez pas :

- De prendre rendez vous auprès de Mme GAUDIN, Directrice de l'école afin de procéder à l'admission (05 46 68 98 12)
- De passer à la mairie afin de faire inscrire votre enfant sur les listes scolaires avant le rendez vous à l'école

Vous penserez à fournir le jour de l'admission :

- Le carnet de santé de l'enfant
- La fiche d'inscription qui vous aura été remise en mairie
- Le livret de famille
 - Le jugement (pour les parents séparés)

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

La société BIOGAZ souhaite créer une unité de méthanisation sur la commune de Surgères et établir un plan d'épandage.

Du mardi 3 avril au vendredi 4 mai inclus, une enquête publique est programmée. Pendant toute sa durée, un dossier sur cette étude sera déposé en mairie et pourra être consultée aux heures d'ouverture habituelles.

Monsieur Bernard ALEXANDRE, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public, pour recevoir vos observations orales ou écrites sur le sujet, dans les mairies aux dates suivantes :

Surgères (Square du château)

le mardi 3 avril 9h à 12h

lundi 9 avril de 9h à 12h - le mercredi 18 avril de 14h à 17h - lundi 23 avril de 14h à 17h - vendredi 4 mai de 14h à 17h

Breuil la Réorte (93 rue de la République La Crignolée)
le mardi 3 avril de 14h-17h

Saint Pierre La Noue (Péré) (21 rue de la Mairie) le mercredi 18 avril de 9h à 12h

Saint Pierre d'Amilly (Place de la mairie)
le mercredi 25 avril de 9h à 12h

Vouhé (7 rue de la Mairie) le mercredi 25 avril de 14h à 17h

CARNAVAL

Le CAC organise un carnaval à Surgères
Le samedi 31 mars à partir de 14h au Parc du Château !

Venez profiter d'une journée en famille !
Maquillés / déguisés
Soyez créatifs !

Au programme :
A partir de 14h : animations et ateliers,
16h : déambulation
Goûter enfants offert en fin d'après midi
A partir de 17h30 Apéro concert

Buvette et tapas / plancha Géante

DEGRADATIONS

Il a été constaté des tags sur un mur d'une propriété privée.

Nous rappelons que ces incivilités sont interdites et condamnables, les propriétaires disposent du droit de déposer une plainte en gendarmerie.